

Mathieson, John A. *US Trade with the Third World : The American Stake*, Muscatine, Iowa, The Stanley Foundation, Coll. « Occasional Paper 28 », 1982, 33 p.

Jean-L. Marcoux

Volume 14, Number 3, 1983

Le nouvel ordre industriel international

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701552ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701552ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Marcoux, J.-L. (1983). Review of [Mathieson, John A. *US Trade with the Third World : The American Stake*, Muscatine, Iowa, The Stanley Foundation, Coll. « Occasional Paper 28 », 1982, 33 p.] *Études internationales*, 14(3), 572–573.
<https://doi.org/10.7202/701552ar>

rappel des sources documentaires principales, font de ce livre, fort utile pour saisir les manifestations majeures de la crise, un bon instrument d'introduction à l'état d'avancement de l'économie politique critique.

Gérard BOISMENU

*Département de science politique
Université de Montréal*

MATHIESON, John A., *US Trade with the Third World: The American Stake*, Muscatine, Iowa, The Stanley Foundation, Coll. « Occasional Paper 28 », 1982, 33 p.

Prenant comme appui le commerce des États-Unis avec le tiers monde, cette plaquette de 33 pages est un véritable plaidoyer en faveur de la libéralisation du commerce international et contre tout nationalisme économique.

L'auteur commence par souligner l'ampleur du commerce américain avec le tiers monde. En 1980, ce commerce a représenté 43% du commerce extérieur (importations + exportations) des États-Unis. De 1970 à 1980, le commerce a augmenté à un taux annuel moyen de 32.5%, contre 17% avec les pays industrialisés. Quant à la composition de ces échanges, les exportations vers le tiers monde sont surtout constituées de machinerie, d'équipement de transport et d'autres biens d'équipement et produits manufacturés. Les États-Unis importent principalement du tiers monde des produits alimentaires tropicaux, du pétrole, des matières premières et des produits manufacturés à coefficient de main-d'oeuvre élevé. Fait à remarquer cependant, cinq pays (Mexique, Taïwan, Hong-Kong, la Corée du sud et le Brésil) sont responsables pour les $\frac{3}{4}$ des importations américaines de produits manufacturés du tiers monde (excluant les pays de l'OPEP). En fait, selon l'auteur, la structure du commerce des É.-U. avec les pays en développement est l'exemple parfait de la théorie des avantages comparatifs.

Par rapport aux échanges avec le tiers monde, l'aide à l'étranger est de bien faible

ampleur: l'assistance publique au développement des É.-U. en 1980 était de \$7 milliards tandis que les échanges commerciaux se chiffraient à \$100.5 milliards.

Malgré l'existence d'un déficit dans la balance commerciale des É.-U. en faveur du tiers monde (déficit de \$36 milliards en 1980), l'auteur se prononce résolument pour le libre-échange. Il justifie sa position en passant en revue les principaux avantages dont les É.-U. pourraient tirer d'un commerce accru avec le tiers monde – meilleur accès aux matières premières; réduction des prix à la consommation; économies d'échelles; efficacité – et en montrant les principales faiblesses des arguments généralement utilisés afin de promouvoir un plus grand protectionnisme. Il conteste, ou nuance, en particulier l'argumentation portant sur les effets sur l'emploi et sur la désarticulation des secteurs économiques. Il cite une analyse estimant à \$81,000.00 par emploi le coût que représente la protection des industries américaines touchées par ces importations.

En invoquant l'interdépendance entre les États-Unis et le tiers monde, non seulement l'auteur réclame-t-il pour ce dernier un meilleur accès au marché international, mais aussi il démontre l'importance d'une assistance soutenue au développement. À la base de cette attitude, deux positions. La première est avouée et claire: ce n'est que si le tiers monde arrive à exporter aux É.-U. et aux autres pays industrialisés qu'il sera en mesure d'acquérir les devises étrangères nécessaires à l'achat dans les pays industrialisés de biens, de services et de produits de haute technologie, au remboursement de leurs dettes à l'égard des grandes banques occidentales, et à un niveau de croissance acceptable.

La seconde position est plus implicite: les États-Unis ne pourront retrouver leur rôle de leader économique sans une importante restructuration interne tenant compte des nouvelles données de l'économie mondiale; restructuration basée sur la division internationale du travail, les É.-U. spécialisés dans les secteurs dynamiques de haute technologie, et les pays en développement dans les secteurs économiques banalisés.

Analyse utile présentant les problèmes complexes issus du commerce avec le tiers monde en période de crise et les principaux arguments invoqués pour ou contre le protectionnisme, dans laquelle l'auteur fait preuve de franchise à l'égard du rôle potentiel de ce dernier dans l'économie mondiale des prochaines années : celui de représenter un marché de 3 milliards d'habitants.

Jean-L. MARCOUX

*Département de science politique
Université Laval*

VAULONT, Nikolaus. *L'Union douanière de la Communauté économique européenne*. Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, Coll. « Perspectives européennes », 1980, 109 p.

Dans la collection « Perspectives européennes » éditée par la Commission des communautés européennes, cet ouvrage de Nikolaus Vulont, de quelques cent pages, apporte une contribution originale et fort utile au sujet de l'union douanière de la CEE. Cette matière, habituellement fort simplifiée par les économistes, se révèle d'une grande complexité dans sa réalité juridique, administrative et politique.

Alors que l'analyse économique nous a habitués à l'examen des conséquences d'une union douanière sur la nature des échanges et les spécialisations nationales, la présente étude relève toutes les difficultés techniques de l'application du principe de l'union douanière, comme composante principale de la Communauté économique, considérée dans sa finalité politique. L'intégration de la CEE est considérée comme un processus inachevé qu'il y a lieu de promouvoir face aux résistances nationales et autres facteurs centrifuges.

L'union douanière comporte la liberté de circulation des marchandises dans le territoire des pays membres considérés, en principe, comme un marché intérieur commun. Elle comporte aussi un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune envers

les tiers. Ces attributs essentiels de l'union douanière doivent, toutefois, s'incarner dans une réalité pluri-nationale, où les gouvernements nationaux ont gardé des prérogatives économiques et fiscales propres, des appareils administratifs plus ou moins différents, et où le secteur agricole fait l'objet d'une politique communautaire spécifique.

Malgré leur engagement à créer une union douanière, les signataires du traité de Rome ont conservé leurs propres structures administratives desquelles dépend le fonctionnement effectif de tout ce qu'implique l'union douanière. Les recettes douanières ainsi perçues nationalement constituent, d'ailleurs, les ressources propres du budget de la Communauté depuis 1970. La Commission des communautés a comme tâche de prendre les initiatives réglementaires et institutionnelles utiles à la coopération douanière des membres et à l'application du traité.

Le tarif douanier commun, principal pilier de la politique commerciale envers les pays tiers, est en soi d'une grande complexité. Pour le mettre au point, il a fallu rapprocher les législations nationales et faire aboutir les compromis nécessaires à la détermination d'une nomenclature de 2950 positions tarifaires et de règles d'application. Il a fallu, en outre, négocier des réductions de ce tarif commun avec les partenaires de la Communauté dans le cadre du GATT (Dillon-round, Kennedy-round, Tokyo-round). Les mutations monétaires ont affecté l'incidence du tarif commun dans la mesure où les changements monétaires affectent le poids réel de certains droits douaniers spécifiques (*non ad valorem*).

C'est la politique agricole qui a le plus alourdi la politique et l'administration du tarif commun. En visant à la fois la protection et la stabilisation du marché agricole commun, cette politique a introduit des prélèvements mobiles déterminés en fonction des prix garantis et des prix mondiaux. Les mutations monétaires ont, à leur tour, nécessité des montants compensatoires constituant de nouveaux obstacles frontaliers.

L'auteur s'étend sur toutes les complications de l'application du principe de l'union